

REGLES A RESPECTER POUR PARTICIPER AU DEBALLAGE

Les réservations payantes (ou gratuites) **seront obligatoirement faites à l'avance.**
Votre chèque sera débité après la brocante et devra être libellé à l'ordre de
CEBAZAT ANIMATIONS.

IMPORTANT : selon l'arrêté préfectoral cité en introduction.

Pour que l'inscription soit prise en compte, il faut :

- ✓ Pour les particuliers, **le numéro d'une pièce d'identité,**
- ✓ Pour les professionnels, **le numéro de registre,**
- ✓ Le règlement par chèque joint au bulletin d'inscription.

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du règlement seront pris en compte. Ils doivent nous être retournés avant le 6 novembre 2017 à l'adresse suivante :

CEBAZAT ANIMATIONS 8 cours des Perches 63118 CEBAZAT

**VOTRE EMPLACEMENT PAYANT SERA RESERVE JUSQU'A 8H.
PASSE CE DELAI, IL SERA REAFFECTE.**

LES EMPLACEMENTS GRATUITS RESERVES AUX CEBAZAIRES SONT LIMITES A 3 METRES ET SERONT POSITIONNES RUE DES FARGES ET PLACE DE LA HALLE

Nous vous demandons de laisser votre emplacement dans le même état que vous l'avez trouvé à votre arrivée. Merci de votre compréhension.

Pour tout renseignement, merci de nous contacter :

Par téléphone : CEBAZAT ANIMATIONS : 06.42.77.14.55

Par mail : cebazat.animations@gmail.com

Cébazat animations, organisateur de la brocante décline toute responsabilité en cas de vol à la tir ou à l'étalage.



Brocante de la Sainte Catherine
25 et 26 novembre 2017

Bulletin d'inscription

Nom & Prénom ⁽¹⁾ :

Adresse :

..... Tél. :

Lieu souhaité :

Véhicule (sauf rue des Farges et Place de la Halle) : oui non

Type de véhicule :

Nombre de mètres : x 6.50€ (le ml) =€ (pour les 2 jours)

Important : la taille minimum de l'emplacement doit **être au moins égale à la longueur du véhicule** (bien tenir compte de la dimension du véhicule).
Le cas échéant, votre emplacement initialement prévu sera attribué à une tierce personne.

Marchandises exposées :

L'organisateur se réserve le droit de sélectionner le type de marchandises exposées et de ne pas valider l'inscription. Le non-respect de la marchandise annoncée peut entraîner votre exclusion de la brocante. En cas de mauvais temps la manifestation ne sera pas annulée et aucun remboursement ne sera exigible de la part des exposants.

N° d'une pièce d'identité **IMPERATIVE** (particuliers) :

Lieu de délivrance.....

N° de registre (professionnels) :

Lieu de délivrance :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé ».

(1) Un bulletin par emplacement doit être rempli.